

Utilisation de sources d'archives et lien entre changements climatiques et déclin d'activités artisanales ou industrielles sur les rivières : le cas du Seyon

Karim Homayoun

Citer ce document / Cite this document :

Homayoun Karim. Utilisation de sources d'archives et lien entre changements climatiques et déclin d'activités artisanales ou industrielles sur les rivières : le cas du Seyon. In: La Gazette des archives, n°230, 2013. Les sources d'archives pour l'étude du climat et de l'environnement. pp. 115-133;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_230_2_5033

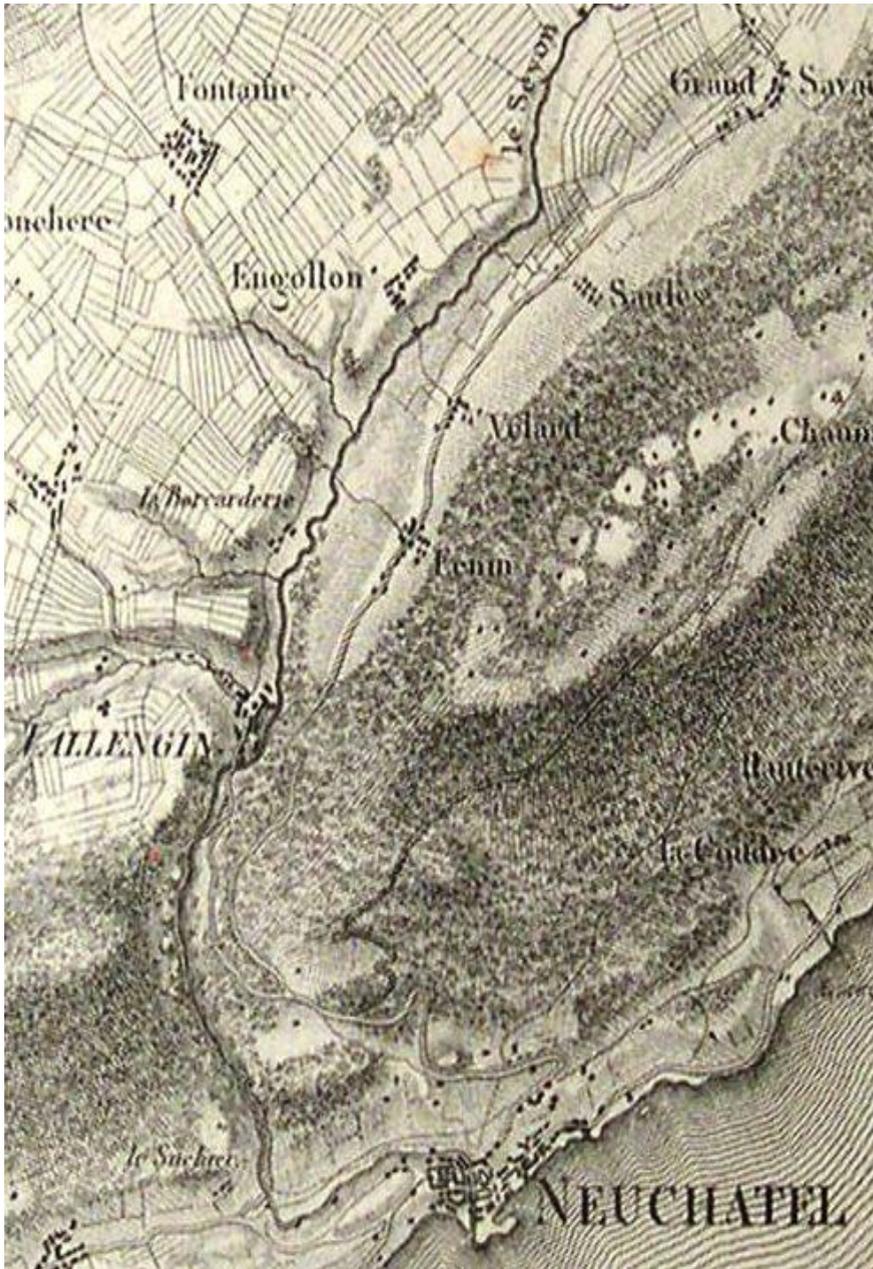
Document généré le 15/03/2017

Utilisation de sources d'archives et lien entre changements climatiques et déclin d'activités artisanales ou industrielles sur les rivières : le cas du Seyon

Karim HOMAYOUN

Introduction

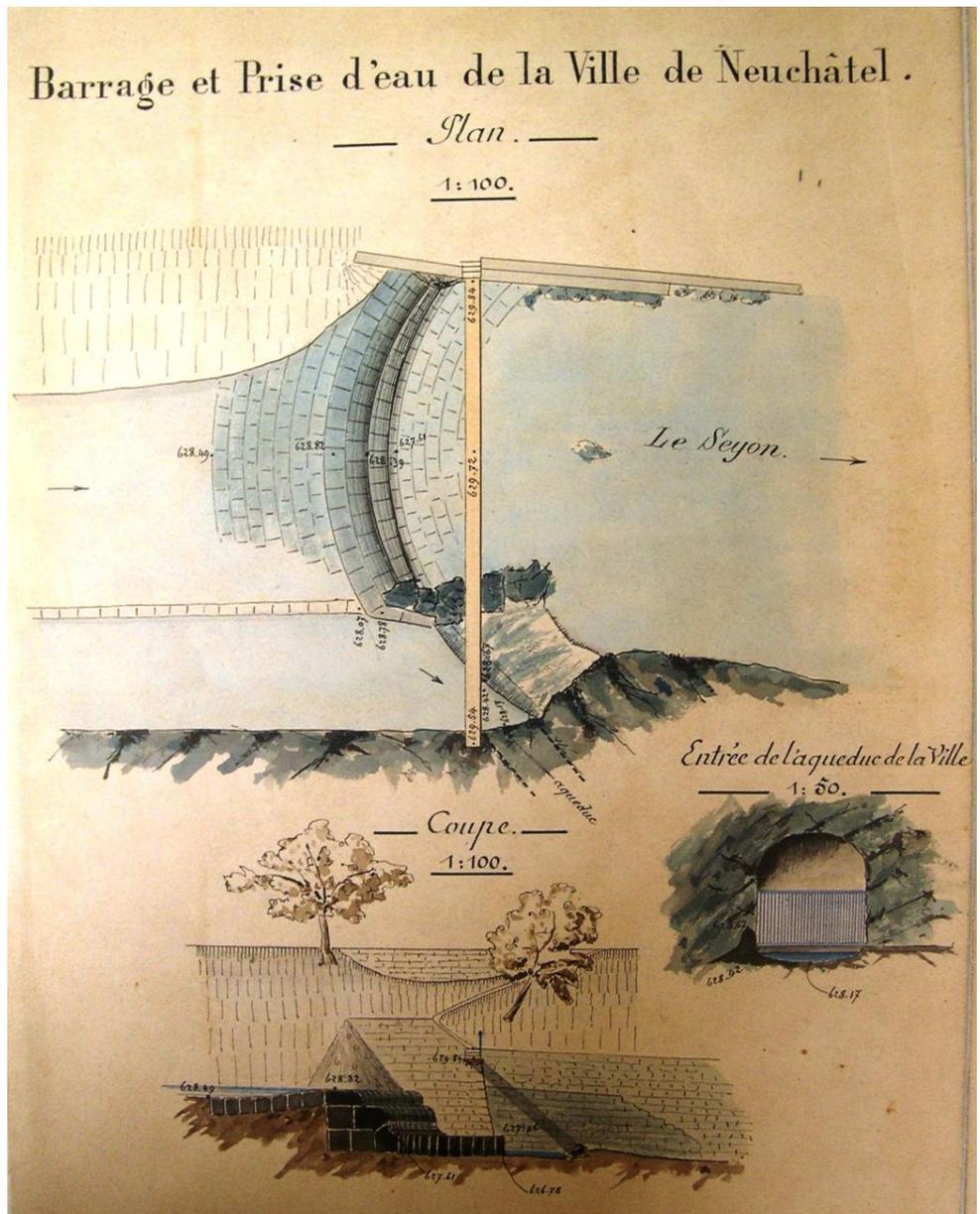
Depuis longtemps, les rivières attirent sur leurs rives différentes activités utilisant l'eau comme source de mouvement : moulins, battoirs, scieries, etc. Nous savons que toutes ces industries ont périclité au fil du temps à cause de divers motifs : progrès technologique, crises frumentaires, endettement, introduction de l'électricité, etc. Nous nous sommes donc posé la question de savoir si des changements climatiques sont aussi responsables de la disparition de certaines activités industrielles et artisanales. Pour tenter de répondre à cette question, nous avons choisi d'étudier le cas du Seyon, une rivière emblématique du canton de Neuchâtel, en analysant des documents d'archives répartis entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle. Le Seyon a d'abord servi pendant longtemps de rempart naturel à la ville de Neuchâtel, ensuite, cette rivière en a marqué l'urbanisme, menace ou égout selon la fluctuation des eaux ; de plus, comme tant d'autres cours d'eau, le Seyon a servi aux diverses activités exploitant la force hydraulique. Certains bâtiments, parfois leurs vestiges, subsistent actuellement, comme le moulin de Beyerel, récemment restauré ou les restes du moulin de Chambrier, au Gor du Vauseyon.



Situation du Seyon

Détail de la *Carte de la Principauté de Neuchâtel levée de 1801 à 1806*
et complétée en 1837 par J. F. d'Ostervald,

© Archives du service des ponts et chaussées, Neuchâtel



Barrage et prise d'eau de la ville de Neuchâtel sur le Seyon

Carte fluviale du district du Val-de-Ruz : le Seyon.

Détails des usines, barrages, vannes, prises d'eau et autres ouvrages sur le cours d'eau (1893-1894),

© Archives du service des ponts et chaussées de Neuchâtel

Informations climatiques générales

Nous savons que les répercussions causées par les changements climatiques sont multiples, variées et que les activités artisanales et industrielles liées à l'exploitation de la force hydraulique sont tributaires des variations saisonnières du niveau de l'eau. Les mêmes changements climatiques affectent aussi l'agriculture, de laquelle dépendent par exemple les moulins à blé. De manière générale, un hiver doux peut être suivi d'un printemps froid et d'un été pluvieux, responsable de mauvaises récoltes. De même, si un été chaud et sans précipitation suit un hiver et un printemps tempérés, la sécheresse occasionnera des mauvaises récoltes et un manque d'activité des moulins. Entre le milieu du XIV^e siècle et la moitié du XIX^e siècle, on parle de « petit âge glaciaire », responsable des fluctuations entre réchauffement et refroidissement. On répartit généralement cette période en trois phases, selon les points maximaux des avancées des glaciers alpins. Pendant les phases les plus froides, le lac de Neuchâtel pouvait entièrement geler ; c'est le cas en 1420, 1514, 1624, 1695, 1830 et 1880, avec des gels partiels pour cette dernière année. À propos de l'année 1695, un document des archives de la commune d'Estavayer-le-Lac mentionne cet événement :

« Sont arrivés en ceste ville les honn. Jean-Michel Gattoliat de Provance, Pierre ffeu Davil Vuilliez de La Sagne [...] lesquels tous ensemble ont passé dès Saint-Aubin en ceste ville le lac sur la glace à pied sec, au grand estonnement d'un chacun pour n'avoir vu, entendu dire ni trouvé par escript un semblable fait, ainsi pour la rareté du leur a esté ordonné par Mr de la ville de boire à chacun un pot de vin avec pain et fromage que le gouv François Hyacinte de Vevey leur a livré, pour que ceci a esté anotté pour servir de mémoire au futur comme très véritable, par mois secrétaire J. Cantin, notaire »¹.

Les productions agricoles (céréales, raisins etc.) baissent pendant ces périodes, et cela entraîne une chute des revenus ; par exemple, en 1830 le *Registre des concessions hydrauliques*, conservé aux Archives du service des ponts et chaussées de Neuchâtel, fait état de nombreuses demandes de diminution du cens de la part des meuniers et des propriétaires d'établissements le long des rivières ; l'inactivité des moulins ou leur disparition seraient-elles dues aussi à l'alternance de périodes de sécheresse et de précipitations abondantes ?

En ce qui concerne le XVIII^e et le XIX^e siècles, nous savons que la première moitié du XVIII^e siècle se caractérise par un réchauffement, suivi d'une nouvelle phase de refroidissement. Cette période froide se termine vers 1850-1860, et

¹ BUJARD (Jacques) et FURRER (Benno), *Les maisons rurales du canton de Neuchâtel*, Bâle, Le Locle, Société suisse des traditions populaires, Éditions G d'Encre, 2010, p. 21.

signe la fin du « petit âge glaciaire ». Il faut préciser que la fin du XVIII^e siècle est marquée par des grandes éruptions volcaniques en Islande, qui dispersent dans l'atmosphère d'importantes quantités de poussières, gaz sulfureux et aérosols ; ces éléments forment un écran au rayonnement solaire et perturbent le climat pendant plusieurs années. En 1816-1817, une nouvelle crise alimentaire, liée à un refroidissement, est d'origine comparable : les éruptions du volcan Tambora en Indonésie (1815) ; il n'y a pratiquement pas de récoltes en 1816 en raison du mauvais temps. En effet, l'ensoleillement est réduit à une moyenne d'une demi-journée par semaine, et cette année-là, les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat ne forment qu'un seul à cause des précipitations.

Le réchauffement climatique commence durablement dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Avec les travaux de correction des eaux du Jura, on trouve réunies les conditions favorables à une augmentation des récoltes, en conjonction avec d'autres facteurs, comme l'introduction de nouvelles cultures et l'amélioration des techniques de production.

Le Seyon

Le Seyon descend depuis le Val-de-Ruz à travers les gorges qui portent son nom avant de se jeter dans le lac après un parcours d'environ vingt kilomètres. Il s'agit d'une petite rivière dont la source se situe dans le village de Villiers. Dès la fin du XIII^e siècle et jusqu'en 1843, le Seyon coule au centre-ville de Neuchâtel, à l'emplacement actuel de la rue du Seyon, séparant la ville en deux, ce qui a conditionné en grande partie l'urbanisme. Comme nous l'avons annoncé en introduction, la rivière sert d'abord de rempart naturel au nord et à l'ouest de la ville jusqu'au XV^e siècle ; par la suite, la croissance urbaine oblige au développement de la cité au-delà de la rivière : la construction de plusieurs ponts permet de relier les deux parties de la ville. À cette époque, le Seyon se révèle souvent comme une cause de problèmes pour les Neuchâtelois, malgré l'utilisation de son eau pour l'alimentation et l'industrie : comme c'est le cas pour d'autres cours d'eau jurassiens, les fortes précipitations causent des crues incontrôlables et violentes et, lors de sécheresses, la rivière se transforme en égout à ciel ouvert provoquant des problèmes sanitaires. Ces inconvénients et une terrible crue au milieu du XVIII^e siècle conduisent les autorités de la Principauté à détourner le Seyon hors de la ville. Impuissantes lors de l'inondation du 8 octobre 1579, qui provoque la destruction de tous les ponts,

de réserves de fourrage et de nourriture ainsi que de fondations de maisons¹, les autorités décident enfin d'éradiquer ces problèmes après la crue de 1750, et en 1756, à l'occasion d'une nouvelle catastrophe, des ingénieurs proposent le détournement du cours d'eau en le menant au lac à travers un tunnel passant sous la colline du château, la « Trouée du Seyon ». Mais les autorités n'arrivent pas à trouver un accord, en raison du grand nombre d'opinions divergentes et des coûts engendrés par une telle opération. Au sujet de la crue de 1750, des témoignages sont conservés aux Archives de l'État de Neuchâtel, par exemple les demandes d'aide des meuniers et autres travailleurs du Val-de-Ruz qui ont beaucoup perdu dans ce désastre naturel ; grâce à ces documents, nous pouvons tirer plusieurs informations : l'inondation de 1750 marque profondément les esprits, et différents projets de détournement du Seyon voient le jour. Une demande d'aide des meuniers du Val-de-Ruz nous fournit une explication climatique à la crue de 1756 :

« Milord et Messieurs, les Gouverneurs de la Communauté du Bourg de Valangin prennent la Liberté de venir en toute humilité représenter à Vos Seigneuries, le triste et fâcheux désastre, causé par la fonte subite des neiges, et le débordement des eaux du Seyon et de la Sauges, arrivé la nuit du mecredi au jeudy 14^e et 15^e de ce mois de janvier 1756 : dans ces lieux, il est pour le moins, pour ne pas dire plus, aussi considérable que celui de 1750 [...] »².

Un autre document de 1756 nous renseigne sur un autre point important, qui joue un rôle prépondérant dans les violentes crues du Seyon : le manque total de plan d'urbanisme. En effet :

« [...] 1^o A bâti sur le bord du torrent qui a voulu et comme il a voulu. Il n'est pas étonnant qu'il y ait des maisons en l'air.

2^o Les uns se sont donnés des portes, les autres des fenêtres presque au niveau du torrent, de façon qu'à la moindre cruë des eaux les ruës etoyent inondées par le travers des maisons. Il me paroît que cela devoit arriver.

3^o En differens termes le Conseil a permis à ses chefs et meneurs d'édifier dans le lict même du torrent, et en a par là rétreçi le lict d'un bon tiers. Il est clair qu'en faisant ainsy un obstacle au torrent, ou il enleveroit cet obstacle, ou l'obstacle resistant, il heurteroit la face opposée [...] »³.

¹ À cette occasion, les archives de la ville sont également ravagées par l'eau car l'Hôtel de Ville, où les documents étaient conservés, était situé sur un pont.

² Document du 19 janvier 1756, Archives de l'État de Neuchâtel, série Cartons bleus - Rivières, lacs, usines. Cote : AC 522/26.

³ Document 1750 ou 1756, Archives de l'État de Neuchâtel, série Cartons bleus - Rivières, lacs, usines. Cote : AC 522/26.

22
60
CA.
Son Excellence Milord Gouverneur
Et Messieurs du Conseil d'État.

Milord et Messieurs.

Les Gouverneurs et députés de la Communauté du Bourg
de Valangin, prient la Liberté de venir en toute
humilité représenter à Vos Seigneuries, le triste et
fâcheux désastre, causé par la fonte subite des Neiges, et le
débordement des eaux du Seyon et de la Sauges, arrivé la
Nuit du Mercredi au Jeudi 14^e et 15^e du mois de Janvier
1756: dans ce lieu, il est pour le moins, pour ne pas dire
plus, aussi considérable, que celui de 1750. Le mal est
grand et il mérite, toute l'attention et la bonté de Vos
Seigneuries, aux fins d'y faire apporter un prompt remède,
pour

Demande d'aide de la communauté de Valangin suite à une crue du Seyon en 1756,
© Archives de l'État de Neuchâtel.

1756

Vostre Excellence Milord Gouverneur
Et Messieurs du Conseil d'Etat

pour éviter par une seconde inondation, la ruine totale —
d'une partie des Maisons et Edifices de ce lieu; Une grande —
partie des Glacis, sous la grande Voute du Temple, sont emportés,
et au bas sous la Maison du Lieutenant Mojon et celle d'Esayé
Guillemin son Voisin, les eaux y ont creusé une perche de large —
au carré et environ sept pieds de profondeur, en sorte que leurs
Maisons courent risque d'estre renversées; Le Pont nouvellement
fait sur le Seyon, allant à Ferin à eu une forte Secousse, &
mais il à résisté; La moitié de la Maison des Moulins &
derrier le Château est démolie; Le Glacis et la Chaussée
de Pierre David Quinche et une Aisle du grand Pont
emportés; Les Moulins du haut de la Sauges appartenants
à Samuel Berret ont beaucoup souffert, en sorte qu'il luy est
impossible de les rétablir sans le secours de Vos Seigneuries
et des gens Charitables; En un mot, Milord et Messieurs
il y à du mal partout, tant chés le public que chés le particulier,
En sorte que la Communauté Suppliante, demande la grace
et la faveur, à Vostre Excellence, et à Messieurs du
Conseil d'Etat, d'envoyer quelques personnes de Lumieres et
de connoissance, pour faire un juste examen de ce grand &
destruict, pour y apporter un prompt remède. C'est la grace
qu'elle ose se flatter de recevoir de Vos Seigneuries, &
qui attendant, le général et tous les membres qui composent
ladite Communauté, adressent les vœux au Ciel les plus
ardents

Demande d'aide de la communauté de Valangin suite à une crue du Seyon en 1756,
© Archives de l'État de Neuchâtel.

adants pour la prospérité de SON Excellence et de
Messieurs du Conseil d'État.

Par Ordonnance *J. J. M. P.* ^{secretaire} _{de Communs.}

Sur la Requête cy devant apres avoir delibéré Il a été dit. Que son Ordonne
au Sieur Martiner Procureur de Valangin de se rendre au dit lieu le plus tost
qu'il luy sera possible; afin d'examiner conjointement avec le Sieur Intendant
Andrieu, les dommages que le debordement des eaux y a occasionnés; Le
Chargeant à cet effect de prendre avec luy le Charpentier de la seigneurie
et un Maître Maçon; afin que s'il trouve qu'il convienne de
faire tout de suite & Provisionnellement quelques reparations au Bon et
au Glais pour les garantir en cas de Nouvelle inondation, et les faire faire
tout de suite le plus Solidement qu'il sera possible; Et sur le rapport qui sera
ensuite au Conseil sur le contenu en la dite Requete il en sera Ordonné plus
outre ce qu'il conviendra. Donné en Conseil tenu au Chateau de Neuchâtel
sous votre Présidence Le 19.^e Janvier 1756. *J. J. M. P.*

Demande d'aide de la communauté de Valangin suite à une crue du Seyon en 1756,
© Archives de l'État de Neuchâtel.

Malgré cela, jusqu'au début du XIX^e siècle, aucun travail d'envergure n'est entrepris pour régler le problème des dégâts causés par l'eau ; des aménagements sommaires sont néanmoins réalisés pour modérer la puissance de la rivière à son arrivée en ville. Pendant ce temps, l'eau du Seyon est utilisée par plusieurs industries et, dès 1832, pour l'alimentation en eau de Neuchâtel, avec des effets désastreux en 1883-1884 (épidémie de fièvre typhoïde causée par la pollution de l'eau par les égouts du Val-de-Ruz). Le détournement est exécuté par des travaux qui débutent en 1839, avec le creusement du canal souterrain qui mène les eaux du Seyon directement vers le lac sans traverser la ville. Ces travaux se terminent en 1843. Depuis cette date, il n'y a plus de crue en ville de Neuchâtel.

Les moulins et les autres industries le long du Seyon

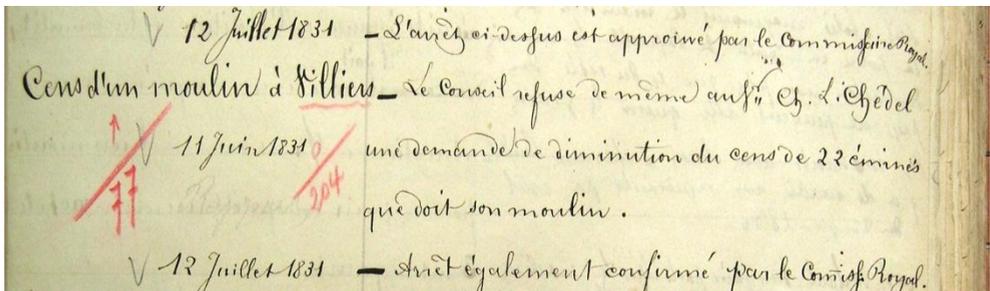
Comme nous l'avons mentionné avant, le Seyon parcourt une bonne partie du Val-de-Ruz, et dès le Moyen Âge diverses activités s'organisent le long de son cours, afin d'exploiter l'énergie hydraulique. Les Archives des ponts et chaussées de Neuchâtel conservent une carte fluviale du Seyon, qui constitue un véritable inventaire des industries situées sur la rivière à la fin du XIX^e siècle, après le détournement de la rivière en 1843. On distingue principalement :

- les moulins ;
- les scieries ;
- les battoirs, qui servaient à séparer les grains de la paille et les ventilaient ;
- les rebattes ou foules, dites également ribes, utilisées pour écraser les fruits ;
- les forges ;
- les pilons.

On remarque aussi que diverses industries peuvent se regrouper sur les mêmes sites. Ce document nous permet d'avoir une vision globale de la situation des moulins à la fin du XIX^e siècle et nous fournit également des informations supplémentaires : situation de la parcelle dans le cadastre, nom du propriétaire et nature de l'immeuble. Ces renseignements sont suivis d'un dessin en couleur du bâtiment (profil en long), qui nous montre tous les détails : coupes des

chenaux, vannes, nombre de roues, etc. De manière générale, nous constatons une diminution du nombre des moulins ; le bâtiment reste, mais son activité change et le moulin est remplacé ou combiné avec d'autres usines (scieries, battoirs, etc.) ; plusieurs facteurs, bien connus des historiens, entrent en jeu, comme l'endettement des meuniers qui ont un cens à payer mais n'arrivent pas à moudre la quantité de farine établie, la liberté d'entrée dans le pays de farines étrangères, les conflits et les rivalités autour de l'usage de l'eau. Dès le XVIII^e siècle, on assiste en général à une lente mais sûre désaffectation des moulins à farine au profit d'autres activités plus rentables, des activités proto-industrielles par exemple. Les facteurs climatiques liés à la disparition de certaines usines sont évoqués, d'une manière parfois très laconique dans des documents du XVIII^e et du XIX^e siècle. En voici quelques exemples :

▪ Charles-Louis Chédel (1836) : ce meunier de Villiers a perdu son moulin dans un incendie, et demande à être dispensé du paiement du cens. Une demande, refusée, avait déjà été envoyée en 1831¹. Dans une lettre de 1836 envoyée par le gouvernement au département des finances, on apprend qu'en général les moulins du Val-de-Ruz « [...] sont dans un tel discrédit pour avoir été depuis deux ans dépourvus d'une quantité d'eau suffisante pour les faire mouvoir, que le Gouvernement aurait de la peine à remettre le cours d'eau de Villiez à d'autres censitaires aux mêmes conditions [...] »². Dans ce cas, nous pouvons affirmer que l'élément climatique est un facteur déterminant : on apprend en effet d'après cette lettre que depuis deux ans les précipitations semblent insuffisantes pour une exploitation rentable des machines.



Le Conseil d'État refuse la demande de diminution de cens de Charles-Louis Chédel (1831)

Registre des concessions hydrauliques, volume I (1801-1878),
© Archives du Service des ponts et chaussées de Neuchâtel

¹ Registre des concessions hydrauliques, vol. 1 (1801-1878), 11 juin et 12 juillet 1831. Archives des ponts et chaussées de Neuchâtel, fonds archives anciennes.

² Lettre au département des finances, 9 mars 1836. Archives de l'État de Neuchâtel, série Cartons bleus - Rivières, lacs, usines. Cote : AC 522/26.

▪ Pierre Henry Amez-Droz (30 octobre 1798) : propriétaire d'une scierie à Villiers, Henry Amez-Droz décide d'établir une scie mue par le vent, et se trouve face au front compact des autres propriétaires de scieries, opposés à ce projet. Les motifs invoqués sont multiples ; parmi les plus importants, on évoque le grand nombre de scieries déjà existantes et la concurrence déloyale qu'un tel engin engendrerait ; en effet, les autres patrons ne peuvent compter que sur la force hydraulique, qui est irrégulière. Le Conseil d'État rejette la requête des opposants, dans sa réponse du 30 octobre 1798, évoquant un élément lié au climat : « [...] en conséquence l'exposant [Pierre Henry Amez-Droz] a prié le Conseil de déclarer les opposans mal fondés, d'autant plus que la scie à vent projetée est d'une grande utilité pour le public, à raison du manque d'eau qui se fait fréquemment sentir au Val de Ruz [...] »¹.

Ce document a aussi un grand intérêt pour notre recherche car il nous fournit une liste de propriétaires de moulins au Val-de-Ruz à la fin du XVIII^e siècle, que nous pouvons recouper en la comparant à la carte fluviale du Seyon de 1893-1894, conservée aux Archives des ponts et chaussées, pour suivre l'évolution dans ce secteur en 100 ans.

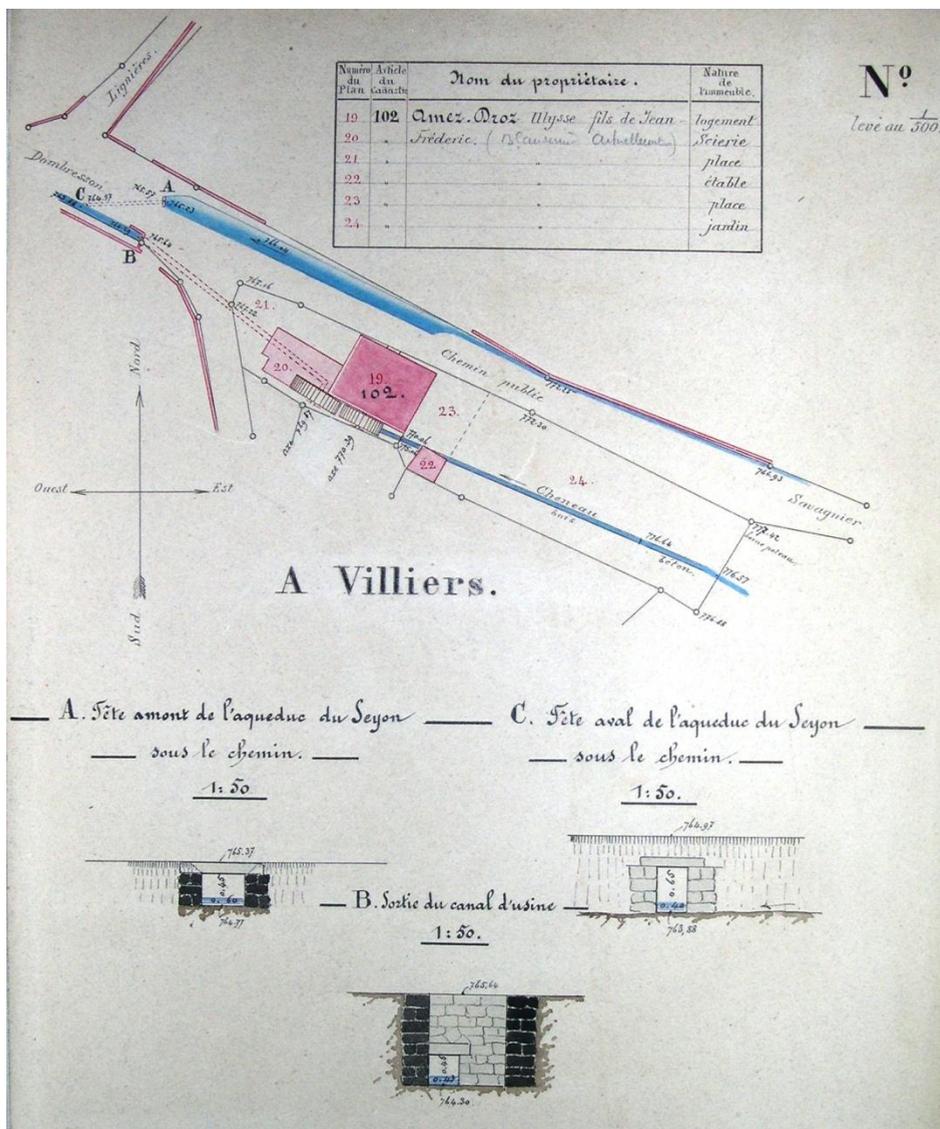
▪ Aimé Amez-Droz (1848) : ce meunier demande une réduction de son cens car la source qui alimente son moulin à Villiers a diminué. Aimé Amez-Droz motive sa demande « [...] en considération du peu d'importance de la source qui alimente son moulin, le requérant exposant que depuis la fonte des neiges elle est presque tarie que cette année, entre autres, depuis le mois de juillet il n'a pu moudre que fort peu ; qu'actuellement il est sans eau et il n'a pas même de quoi faire boire son bétail [...] »².

▪ Frédéric Meuron (15 mai-15 juin 1830) : demande à établir dans l'ancien moulin à poudre et brûlerie à os de Valangin diverses machines nécessaires à son travail de charpentier et menuisier. Les autres propriétaires de scieries du Val-de-Ruz s'opposent à sa requête, en donnant divers motifs : le grand nombre de scieries au Val-de-Ruz, qui permet de traiter une importante quantité de bois, ce qui a fait baisser les prix, qui diminueront ultérieurement si Frédéric Meuron s'implante avec son activité. Le charpentier rétorque en évoquant les variations brusques du niveau du Seyon : « Fr. Meuron répond que les scieries du Val-de-Ruz ne sont pas toujours suffisantes en temps de sécheresse et de gelée [...] »³.

¹ Lettre, 30 octobre 1798, Archives de l'État de Neuchâtel, série Cartons bleus - Rivières, lacs, usines. Cote : AC 522/26.

² Lettre, 29 décembre 1848, Archives de l'État de Neuchâtel, série Cartons bleus - Rivières, lacs, usines. Cote : AC 522/26.

³ Registre des concessions hydrauliques, vol. 1 (1801-1878), 15 mai-7 décembre 1830, Archives des ponts et chaussées de Neuchâtel, fonds archives anciennes.

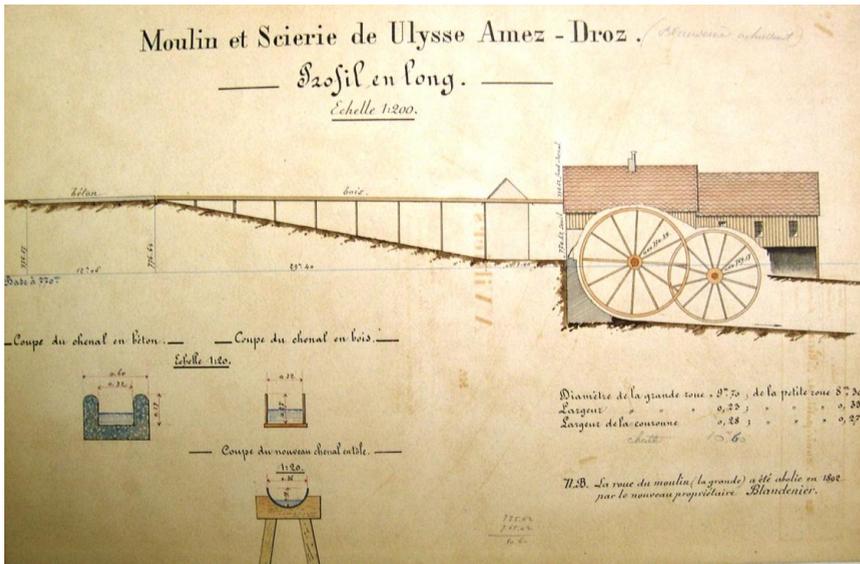


Moulin d'Ulysse Amez-Droz à Villiers, situation cadastrale

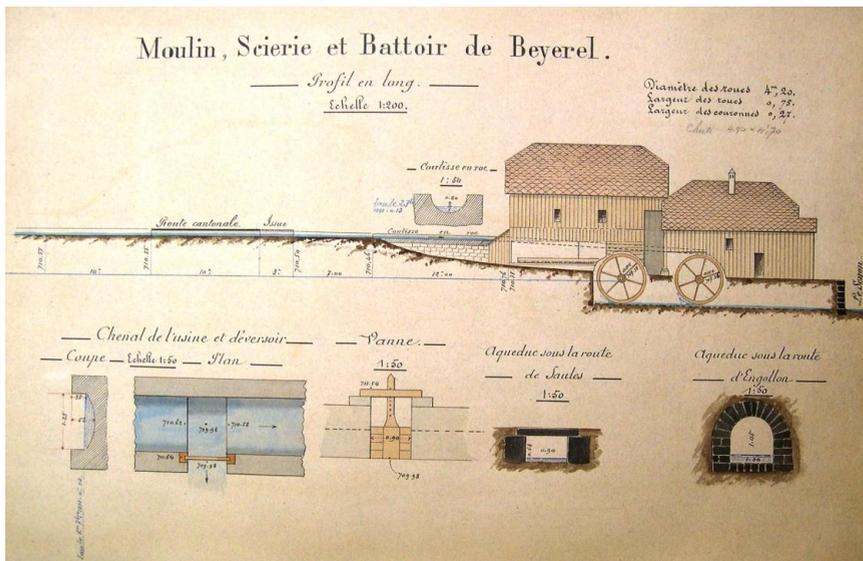
Carte fluviale du district du Val-de-Ruz : le Seyon.

Détails des usines, barrages, vannes, prises d'eau et autres ouvrages sur le cours d'eau (1893-1894),

© Archives du Services des ponts et chaussées de Neuchâtel



Moulin et scierie d'Ulysse Amez-Droz à Villiers, profil en long
 Carte fluviale du district du Val-de-Ruz : le Seyon.
 Détails des usines, barrages, vannes, prises d'eau et autres ouvrages sur le cours d'eau (1893-1894),
 © Archives du Services des ponts et chaussées de Neuchâtel



Moulin, scierie et battoir de Beyerel, profil en long
 Carte fluviale du district du Val-de-Ruz : le Seyon.
 Détails des usines, barrages, vannes, prises d'eau et autres ouvrages sur le cours d'eau (1893-1894),
 © Archives du Service des ponts et chaussées de Neuchâtel

*scieries
moulin*

William

suite de l'évocation accordée à Isaac Grosjean, Jean George William
Christ Fluchtiger, Bénédicte Kartler, Jean Henry Descalet, Samuel Ermel,
Henry Duillomont, Jean Henry Elzinger, Daniel Henry Bourguin, Abram
Briquet, Jonas Pierre Elzinger, propriétaires actuels de moulins & scie-
rière le dal de leur, contre Pierre Henry Ametz Droz de Dilleret; les parties
étant comparues, les premiers ont exposé qu'ayant appris que le dit Ametz Droz
se propose de construire une scie mue par le vent, ils ne peuvent que s'opposer
à un établissement aussi nuisible pour eux que contraire à leur acte
d'accensement, au bénéfice des quels ils prient le Conseil de les maintenir, à
quoi de la part de Pierre Henry Ametz Droz il a été répondu que les
accensements dont veulent se prévaloir les réclamans, n'ayant pour objet que
le cours d'eau ne peuvent former des moyens légitimes d'opposition, & tout
autres établissemens qui ont un autre mobile; En conséquence l'exposant
a prié le Conseil de déclarer les dits opposans mal fondés, d'autant plus
que la scie à vent projetée est d'une grande utilité pour le public, à raison
du manque d'eau qui se fait fréquemment sentir au dal de leur. Sur quoi
toutes parties ouïes plus outre en leurs raisons & délibéré Il a été
Ordonné: que le Conseil renvoie la difficulté qui fait l'objet de cette
évocation à l'examen & au rapport de Monsieur de Pierre Brouceur
Général, de Montmolin Maître de Valangin & de Rougemont Commissaire
Général, tous Conseillers d'Etat. Donnée en Conseil tenu sous
Présidence au Château de Neuchâtel le 30^e Octobre 1798.

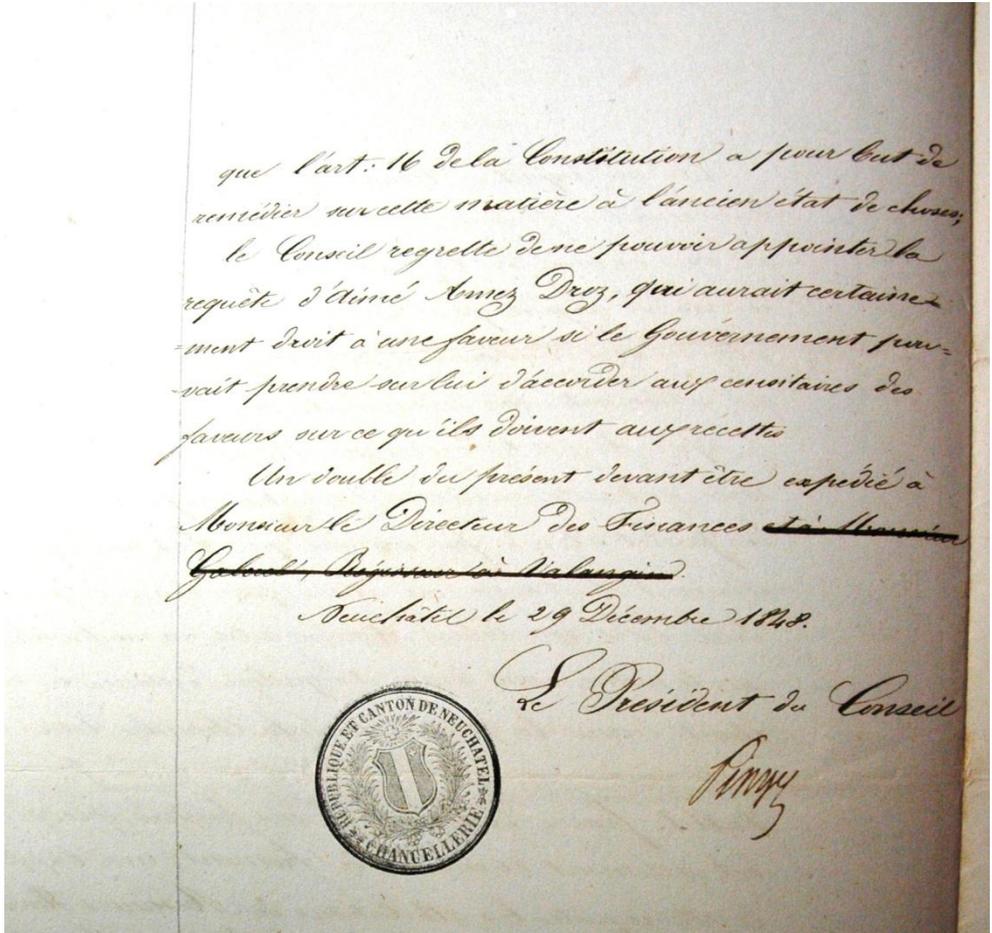
de Beville

Opposition de divers propriétaires de scieries et moulins du Val-de-Ruz à l'implantation par Pierre Henry Ametz-Droz d'une scie mue par le vent (30 octobre 1798),

© Archives de l'Etat de Neuchâtel

Un une requête d'Aimé Amez Droz, propriétaire
d'un moulin près Villiers demandant une réduction
du cens annuel de 22 émines de froment et quelques
sous nœufs argent qu'il doit payer, rabais qu'il solli-
cite en considération de la peu d'importance de la source
qui alimente son moulin, le requérant exposant
qu'à près la fonte des neiges elle est presque toujours
tarie que cette année, entre autres, depuis le mois
de juillet il n'a pu moudre que fort peu; qu'actuel-
lement il est sans eau et n'a pas même de quoi
faire boire son bétail, et qu'en outre un moulin situé
sur le même cours d'eau et à quelque distance de sien,
étant devenu la propriété de la Chambre Economique,
a été vendu par cette dernière à son voisin fermier
Fallet, franc de bois et de cens fonciers, quoiqu'il
doit également 20 émines de froment; en à l'appui
de cette requête les attestations de Messieurs Henri
Louis Fallet, Auguste Henri Aubry & Pierre Frédéric
Maurin, ces deux derniers conseillers de Préfec-
ture; citation la Direction des Finances, considérant:
qu'il ne s'agit pas d'une affaire personnelle ou
unique mais qu'une réponse favorable aurait infaibi-
lement des conséquences d'autant plus à redouter
qu'il serait bien difficile de déterminer la juste
réduction à faire dans chaque cas, dans la proportion
du cens et du chômage des rouages;
qu'à la veille du rachat des redevances il est nécessaire
de rester collé au principe de l'état de fait et en quelque
sorte de servir à conserver les inégalités qui existent;

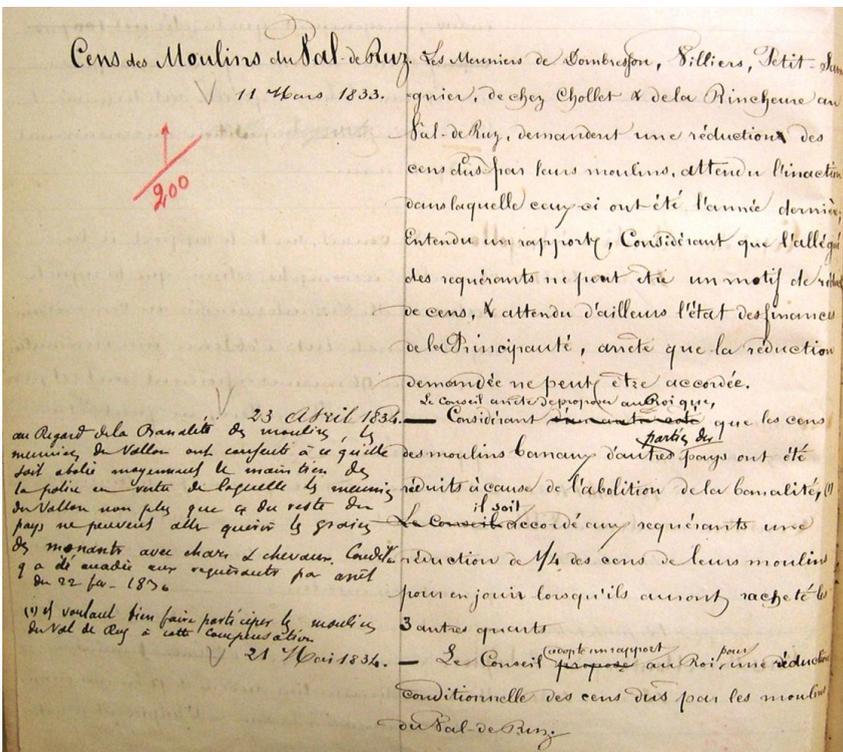
Le Conseil d'État se prononce sur le cas d'Aimé Amez-Droz
et sur sa demande de diminution du cens,
© Archives de l'Etat de Neuchâtel



Le Conseil d'État se prononce sur le cas d'Aimé Amez-Droz
et sur sa demande de diminution du cens,
© Archives de l'Etat de Neuchâtel

Nous avons en outre une série de requêtes de baisse du cens, systématiquement refusées, entre 1831 et 1833. À ce sujet, nous avons émis l'hypothèse que ces demandes se concentrent dans une période de variations climatiques portant atteinte aux récoltes ou au débit du Seyon ; plusieurs exemples sont à citer à ce sujet, en particulier celui-ci, qui mentionne l'inaction des moulins en 1832 :

« Cens des moulins du Val-de-Ruz, 11 mars 1833. Les meuniers de Dombresson, Villiers, Petit-Savagnier, de chez Chollet et de la Rincheure au Val-de-Ruz, demandent une réduction des cens dus par leurs moulins, attendu l'inaction dans laquelle ceux-ci ont été l'année dernière. Entendu un rapport, considérant que l'allégué des réquerants ne peut être un motif de réduction de cens, et attendu d'ailleurs l'état des finances de la Principauté, arrête que la réduction demandée ne peut être accordée »¹.



Les meuniers du Val-de-Ruz demandent une diminution du cens, 1833-1834

Registre des concessions hydrauliques, volume I (1801-1878),

© Archives du Service des ponts et chaussées de Neuchâtel

¹ Registre des concessions hydrauliques, vol. 1 (1801-1878), 11 mars 1833, Archives des ponts et chaussées de Neuchâtel, fonds archives anciennes.

Conclusion

Il est difficile de répondre d'une manière précise et sûre à la question de départ ; il est évident que beaucoup de facteurs entrent en jeu dans la disparition de moulins et autres activités industrielles le long des rivières mais il ne faut pas commettre l'erreur de sous-estimer les changements climatiques dans ce processus car ils ne sont pas clairement mentionnés dans des documents de type administratif comme ceux traités ici. Il serait à ce propos intéressant d'étendre l'analyse à des documents de natures différentes, par exemple des livres de raison.

Karim HOMAYOUN
Archiviste
karim.homayoun@ne.ch